



**Décision n° 04 / 2022/ DIRECTION**  
**Modificative de la décision n° 08/2021/Direction**  
**En date du 08 mars 2021 portant composition du Directoire du GHER**

**Le Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion**

- VU** le Code de la Santé Publique, notamment l'article L 6143-7 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** la loi n°2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, notamment l'article 31 ;
- VU** la convention de direction commune entre le CHU La Réunion et le GHER signée le 24 décembre 2013 ;
- VU** l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 21 décembre 2015 nommant Madame Liliane RAJESSON, en qualité de directeur des soins, coordonnatrice générale des soins du Groupe Hospitalier Est Réunion à compter 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- VU** la décision n° 01/2016/Direction en date du 07 mars 2016 désignant Madame Liliane RAJESSON en qualité de présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et Médico-techniques du GHER à compter du 7 mars 2016 ;
- VU** l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 juin 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE Directeur Général du CHU de la Réunion et Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion dans le cadre de la direction commune ;
- VU** la décision N°08/2021 modifiant la décision n°25/2018 portant sur la composition du Directoire du GHER
- VU** l'élection du Docteur Vincent APPAVOUPOLLE à la présidence de la CME en date du 07 décembre 2021
- VU** l'avis favorable du directoire de nommer les chefs de pôle et Madame Gaëlle SAUTRON en séance du 08 décembre 2021

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : les membres de droit sont :

- Monsieur Lionel CALENGE, Directeur général CHU-GHER, Président du Directoire
- Docteur Vincent APPAVOUPOLLE, Président de la Commission Médicale d'Établissement, Vice-Président du Directoire
- Madame Liliane RAJESSON, Présidente de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques



**ARTICLE 2** : les membres nommés sont :

1 - Représentants des professions médicales, sur proposition du Président de la Commission médicale par intérim :

- Docteur Frédéric SIBILLA, Chef de pôle chirurgie
- Docteur Cyril EBOUE, Chef de pôle Femme Enfant
- Docteur Tirthraj BUSUNT, Chef de pôle Soins Critiques
- Docteur Yogananda THIRAPATHI, Chef de pôle de Médecine
- Docteur François SIMONNET, Chef de pôle Médico-technique

2 – Représentant du personnel non médical, sur proposition de la Présidente de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique :

- Madame Gaëlle SAUTRON, Cadre de Santé de Médecine de Spécialités et d'Addictologie

**ARTICLE 3** : la présente Décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Saint-Benoit, le 24 janvier 2022

**Le Directeur Général du CHU de la Réunion et  
du GHER**

  
**Lionel CALENGE**



**Diffusion :**

Intéressés

ARS

Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion